



## Fiche d'Inscription Castelsarrasin le vendredi 2 août 2024 Port Jacques-Yves Cousteau

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de votre marque : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

N° portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Site : \_\_\_\_\_

Page Facebook : \_\_\_\_\_

Instagram : \_\_\_\_\_

Créations exposées (liste exhaustive des genres de créations) :

---

---

---

---

Atelier DIY à animer :	OUI	NON
Électricité :	OUI	NON

### **Stand :**

Chaque exposant aura un stand de 9m<sup>2</sup> (3m de long x 3m de large) avec possibilité d'électricité.  
Vous devez porter votre propre matériel d'exposition (tables, chaises, barnum ou parasol)

Montant de la participation : 20€ virement ou lien de paiement

Dossier d'inscription à renvoyer par mail à [contact@anecdolik-evenement.fr](mailto:contact@anecdolik-evenement.fr)

- La fiche d'inscription incluant :
  - la fiche exhaustive des genres de créations.
  - L'acceptation du règlement approuvé, daté et signé.
  - La décharge dûment remplie, datée et signée.
  - Les droits à l'image daté et signé.
- Un court descriptif de votre travail présentant votre univers.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Un document d'immatriculation.
- 5 à 6 photos libre de droit, de bonne qualité représentant le travail le plus récent et dans l'esprit de ce qui sera présenté sur les stands. Toutes les photos doivent être au format JPEG.

# Acceptation du règlement

Fiche à retourner signée avec le règlement

Je soussigné.e \_\_\_\_\_, demande par le présent document à participer à Arts en Fleurs du 2 août 2024 à Castelsarrasin, sous réserve d'admission de mon dossier et déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les clauses.

## **Autorisation de droit d'image :**

L'exposant autorise à titre gracieux, L'AneCdotiK, à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaire.

## **Décharge :**

Je soussigné.e \_\_\_\_\_, déclare dégager L'AneCdotiK de toute responsabilité concernant mes créations en cas d'incendie, vole ou tout autre détérioration, pendant la totalité de la manifestation, ainsi que pendant le montage et le démontage.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et signature avec mention lu et approuvé manuscrite

# Règlement des exposants

## Marché gourmand et artisanal de Castelsarrasin

Castelsarrain, le vendredi 2 août 2024  
au port Jacques-Yves Cousteau

Ce marché concerne les artisans, les créateurs, les artisans d'art, artistes. Il se veut de promouvoir uniquement les réalisations de qualité, artisanalement faites en France et plus précisément mettre en avant les talents de notre région.

Le marché est ouvert aux visiteurs le 2 août de 18h à 00h.

L'entrée est libre et gratuite.

### **Déroulé du marché :**

Les stands seront à monter le 2 août à partir de 14h et démonter après 00h.

L'AneCdotiK a pour volonté de proposer au public une manifestation de grande qualité. Pour cela l'exposant devra proposer une mise en place soignée et originale.

L'exposant doit s'assurer que son installation ne cause aucun préjudice aux autres exposants et aux visiteurs.

L'exposant s'engage à être présent, sur toute la durée du marché à son stand. Les exposants devront présenter sur leur stand le même style de créations présentées dans le dossier de candidature. Le non-respect de ces consignes entraînera, automatiquement, l'exclusion définitive pour toute participation ultérieure.

L'AneCdotiK met à la disposition de chaque exposant un espace et se réserve le droit de refuser tout exposant ne remplissant pas ce cahier des charges sans aucun remboursement. Les exposants prennent leur emplacement dans l'état où il leur est livré et doivent le rendre à leur départ dans le même état. Tout matériel mis à disposition devra être remis à l'issue de la manifestation, dans son état d'origine.

Pendant la durée du marché, le nettoyage de son stand incombe à l'exposant. L'exposant s'engage à respecter les limites de son emplacement. Il ne sera admis aucun échange d'emplacement (sauf accord entre deux exposants qui souhaitent faire un échange).

L'attribution des emplacements se fera de manière la plus équitable possible et en aucun cas L'AneCdotiK by Rommange ne tolérera de revendication de la part des exposants. Tout souhait devra être soumis à L'AneCdotiK by Rommange lors de l'inscription, qui fera son possible pour y donner une suite favorable. L'exposant sera prévenu avant son inscription définitive de sa faisabilité.

L'AneCdotiK décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou d'avarie pouvant arriver au matériel exposé.

### **L'inscription :**

Un dossier d'inscription est demandé, constitué des éléments suivants à nous retourner :

- la fiche d'inscription incluant la liste exhaustive des genres de créations. (seules les genres de pièces décrites pourront être exposés)
- un court descriptif de votre travail et une présentation de votre univers
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- un document d'immatriculation de moins de 3 mois
- 5 à 6 photos libre de droit, de bonne qualité représentant le travail le plus récent et dans l'esprit de ce qui sera présenté sur les stands. Toutes les photos doivent être au format JPEG.
- le règlement approuvé, daté et signé
- 1 virement ou lien de paiement de 30€ à faire au plus tard 1 mois avant la date du marché. Dans le cas contraire, votre inscription sera annulée.

contact@anecdotik-evenement.fr

Toute inscription au marché ne sera étudiée qu'après remise des papiers administratifs demandés ainsi que ce règlement signée.

Le prix de la participation comprend les frais d'organisation, de communication. Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

### **Important :**

Votre inscription au marché de créateurs deviendra définitive après confirmation de l'acceptation de votre dossier par L'AneCdotiK.  
Aucun dossier d'inscription ne sera retourné.

### **Modalité de sélection :**

Les candidatures sont soumises à un comité de sélection qui retiendra les dossiers d'inscription en fonction des critères de savoir-faire, de qualité et de créativité qui correspondent aux valeurs et à l'esprit que l'organisateur souhaite développer sur le marché.

L'organisateur est souverain quant à la sélection des candidats et à la répartition des stands.

### **Assurance et responsabilité :**

L'AneCdotiK décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, de détérioration de quelque nature que ce soit. Les artisans/créateurs devront assurer leurs créations et fournir une attestation d'assurance professionnelle et signer une décharge (jointe au dossier). Il sera demandé pour tous les exposants une assurance responsabilité civile.

### **Annulation :**

Si la manifestation est annulée en cas de force majeure, sans préavis, la responsabilité de L'AneCdotiK se limiterait au remboursement des frais non engagés. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

### **Droit d'image :**

L'exposant autorise à titre gracieux, L'AneCdotiK, à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaire. Une autorisation de droit à l'image sera envoyée à chaque participant après acceptation de leur candidature.

### **Montage et démontage :**

L'installation se fera à partir de 14 heures. Le démontage se fera à partir de 00heures. Par respect pour les visiteurs aucun démontage sera effectué avant l'heure de fermeture au public.

L'exposant devra faire le nettoyage de son stand.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol lors du montage et démontage.

### **Animations :**

Des ateliers DIY pourront être mis en place.

### **Acceptation :**

La simple participation à la manifestation suppose l'entière acceptation du présent règlement et de toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par les organisateurs. Chaque exposant inscrit reconnaît en avoir pris connaissance et en accepter toutes les dispositions. Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut entraîner l'exclusion de non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non occupation du stand, la présentation de produits non-conformes à ceux énumérés dans la demande d'inscription.

Si votre activité permet une démonstration au public, n'hésitez pas à nous le faire savoir pour que nous puissions communiquer dessus.